

Renvoi au comité d'Instruction publique de l'adresse de la société populaire du canton d'Aubin-Rousseau, département du Calvados, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'Instruction publique de l'adresse de la société populaire du canton d'Aubin-Rousseau, département du Calvados, lors de la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15734_t1_0015_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Garçon et sa femme, morts l'un et l'autre en vingt-quatre heures; et qu'en outre, il a été fait une collecte en faveur des veuves et des enfans des deux braves marins massacrés par les brigands en combattant contr'eux.

Mention honorable, insertion au bulletin (26).

[*Les officiers municipaux et le conseil de la commune du canton de l'Isle-la-Montagne aux citoyens représentans du peuple à Paris, le 24 thermidor an II*] (27)

Citoyens représentans,

C'est avec la plus vive joye que nous avons appris que vous aviez frappé du glaive de la loi les conspirateurs Robespierre, Saint-Just, Couthon et autres puis-que par cette mesure, vous avés encore une fois sauvé la patrie. Nous scavons que vous avés couru les plus grand dangers puis-que ces scélérats non seulement avoient égarés de bons citoyens par leurs écrits et discours astucieux mais encore qu'ils avoient attiré auprès d'eux dix mille hommes et 40 pieces de canons pour vous égorger; nous avons frémi d'horreur, mais en même temps nous avons tous dit que vous étiez dignes d'être nos représentans d'après le courage et l'énergie que vous avés montré dans cette circonstance la plus périlleuse. Continuez donc à frapper tous les traitres, les despotes et les intrigans et nous jurons que nous suivrons sans cesse vos sages décrets et que nous emploirons tous nos moyens pour les faire exécuter.

Aussitot, représentans, que nous avons appris la victoire que vous veniez de remporter sur la tyrannie, les autorités militaires, la société populaire et nous, avons arrêté de construire une montagne et dans deux jours elle a été construite à hauteur d'environ 25 picds, c'étoit une grande douceur pour nous de voir les habitans des campagnes, de la ville et la garnison y travailler à l'envies afin qu'elle fut achevée pour la fête du 10 aout ce qui a eu lieu, aussi la célébrames nous hier avec toute la pompe que purent nous fournir nos moyens. Nous avons placé sur le haut de notre montagne un arbre de la liberté au cime duquel nous y avons établi un drapeau tricolore et le bonnet rouge. Nous en avions planté un autre arbre que nous avions garni des signes de la féodalité et du fanatisme au pied duquel étoit un buchet ou nous mimes le feu afin d'en faire disparoitre sur notre sol jus-qu'aux moindres traces, cette fête fut accompagnée de discours patriotiques tant par les autorités militaires de terre et de mer que par celles administratives. Les chansons civiques ne furent pas non plus oubliées ainsi que les actes de bienfaisances et nous devons pas vous laisser ignorer que sur la proposition faite par le

général Sabatier à la troupe de donner une journée de sa paye et à l'état major deux journées aux dix malheureux enfans de Jean Garçon et sa femme qui venoient de mourir dans 24 heures l'un après l'autre, que tout le monde y accéda par un mouvement spontané et qu'ensuite l'agent national ayant aussi proposé de faire à l'instant une collecte en faveur des veuves Luc Duport et Philibert Masson marins massacrés par les brigands en combattant contre eux dont la première est mère de quatre garçons et l'autre de deux, tous en bas ages. Elle eut lieu aussitot.

Après tout ceci fait, le peuple se rendit à la société populaire où l'on chanta l'imne à la liberté et ensuite on se rendit sur la place du même nom où l'on dansa jus-qu'à minuit, après quoi chacun se rendit paisiblement chez lui. Ainsi Vive la République démocratique, haine aux tirans, aux intrigans et à tous les ennemis de la liberté et de l'égalité.

Salut et fraternité!

COINDET, *officier municipal, l'agent national*
VIAND, LEBRETON aîné, Th.PINEAUZ, VURNAU
secrétaires.

15

La société populaire du canton d'Aubin-Rousseau, département du Calvados, envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique qu'elle a célébrée le 30 messidor en l'honneur des martyrs de la liberté, et pour l'inauguration du buste de Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (28).

16

L'agent national de Béziers, département de l'Hérault, informe la Convention nationale qu'un citoyen qui, sous le voile de l'anonyme, a déjà fait plusieurs dons à la patrie, vient de lui remettre une somme de 600 livres pour être employée à l'objet d'utilité publique qu'elle désignera.

Il annonce que, pendant le mois messidor, des biens d'émigrés, estimés 275 721 livres 10 sols, ont été vendus 891 282 livres; et que depuis le 29 germinal jus-qu'au 19 thermidor, plus de cent soixante quintaux de salpêtre ont été versés dans le dépôt du district de Béziers; il ajoute encore que, depuis trois mois, plus de trois mille baïonnettes ont été fabriquées dans plusieurs ateliers établis dans le district.

(26) P.-V., XLV, 170-171.

(27) C 319, pl. 1307, p. 5 et p. 6. Seul le don patriotique est mentionné dans *Bull.*, 26 fruct.(suppl.).

(28) P.-V., XLV, 171.